

**Formulaire de candidature 2025-2026**  
**pour la formation conduisant au diplôme d'Etat d'architecte**  
**conférant le grade de master en apprentissage**

Nom : ..... Prénom : .....

**Dossier à envoyer IMPÉRATIVEMENT :**

- **Au plus tard le 15 février 2025 pour les étudiants de l'ESA**
- **Au plus tard le 15 mars 2025 pour les étudiants des autres ENSA**
- **Au plus tard le 3 avril 2025 pour les étudiants de l'ENSAPVS**

Photo d'identité

**INFORMATION CANDIDAT**

Madame     Monsieur

Pour les étudiants de l'ENSAPVS uniquement, numéro d'étudiant :

Nom :

Prénoms :

Né(e) le :

à

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

ville :

Tel :

e.mail :

**DIPLÔMES**

**Baccalauréat**

Série :

Année :

Ville :

Département :

**Diplôme d'Etudes en architecture (DEEA) conférant le grade de Licence ou titre équivalent**

Année :

Etablissement :

**Formation préparée en 2024-2025**

Intitulé :

Etablissement :

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

1. Formulaire de candidature complété
2. Photo d'identité récente à insérer sur la première page de ce formulaire
3. Attestation ou parchemin du diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de Licence, le cas échéant
4. Lettre de motivation (1 page A4 maximum)
5. Dossier de travaux graphiques au format paysage A4/A3 :
  - 35 pages maximum (page de garde comprises) pour les candidats issus des autres ENSA (procédure de transfert)
  - 35 pages maximum (page de garde comprise) pour les candidats issus de l'ESA (procédure d'équivalence)
  - 10 pages maximum (page de garde comprise) pour les candidats issus de l'ENSAPVS
6. Copie des relevés des notes
7. Curriculum vitae
8. Le cas échéant tout autre document jugé utile par le candidat.

Pour les étudiants issus de l'ESA uniquement (procédure d'équivalence) :

9. Copie de la pièce d'identité ou du titre de séjour
10. Le [formulaire de demande d'équivalence](#) complété
11. Le règlement en ligne de 38€ correspondant au droit de pré-inscription (non remboursable).  
Les étudiants boursiers sont dispensés de ce paiement sur présentation d'un justificatif (notification définitive de bourse 2024-2025).
12. Toutes les pièces permettant d'apprécier la demande (relevés de notes, attestations...) selon la situation du candidat (voir le formulaire).

*Ce dossier de candidature ne constitue pas un dossier d'inscription.*

*La sélection s'effectue sur dossier et entretien de motivation. Elle devient définitive sur présentation du diplôme exigé à l'entrée en formation et après la signature d'un contrat avec une entreprise d'accueil.*

**Attention ! Les candidats issus d'une autre ENSA doivent impérativement suivre la procédure « [Transfert](#) ». Les candidats issus de l'ESA doivent impérativement suivre la procédure « [Equivalence](#) »**

**Dossier complet (un seul fichier PDF comprenant tous les documents impérativement présentés dans l'ordre indiqué ci-dessus) à transmettre :**

- **[Au plus tard le 15 février 2025](#) pour les étudiants de l'ESA**
- **[Au plus tard le 15 mars 2025](#) pour les étudiants des autres ENSA**
- **[Au plus tard le 3 avril 2025](#) pour les étudiants de l'ENSAPVS. Dossier à envoyer à l'adresse : [admissionapprentissage@paris-valdeseine.archi.fr](mailto:admissionapprentissage@paris-valdeseine.archi.fr)**

Si vous êtes admis à suivre le master en apprentissage, vous devrez également fournir, au plus tard trois mois après la rentrée :

- Une promesse d'embauche** pour une période de 3 ans, répondant OBLIGATOIREMENT aux conditions suivantes :
- Pratique de la maîtrise d'œuvre,
  - Maître d'apprentissage dans l'agence obligatoirement architecte (DPLG, DESA, HMONP), de préférence inscrit à l'Ordre des architectes.

Pour les étudiants issus des autres ENSA ou de l'ESA (procédures de transfert / d'équivalence) : en cas de non-admission en master en apprentissage, souhaitez-vous conserver le bénéfice de votre transfert / équivalence afin de rejoindre le master en cursus initial de l'ENSAPVS ?

- Oui  
 Non

## CALENDRIER

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>15 février 2025</b>   | Date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les étudiants issus de l'ESA (procédure d'équivalence)       |
| <b>15 mars 2025</b>      | Date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les étudiants issus des autres ENSA (procédure de transfert) |
| <b>3 avril 2025</b>      | Date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les étudiants de l'ENSAPVS                                   |
| <b>12 mai 2025</b>       | Entretiens de motivation   |
| <b>1er juin 2025</b>     | Publication de la liste des admis  |
| <b>Mi-septembre 2025</b> | Début des enseignements  |
| <b>Mi-décembre 2025</b>  | Date limite de début de l'apprentissage  |